

## Le policier-ambulancier : une fonction révolue

*Au milieu des années 1950, la presse écrite montréalaise déplorait l'insuffisance et la mauvaise qualité des services ambulanciers, surtout au centre-ville, lors d'accidents routiers. Selon l'hebdomadaire Dimanche-Matin, les victimes d'accidents mouraient littéralement sur la voie publique en attendant des secours qui ne venaient pas, et ce journal fut le premier à utiliser l'expression « scandale des ambulances » qui fut reprise allègrement dans l'actualité pendant quelques années encore.*

### Comité municipal du service des ambulances

Il faut dire qu'à l'époque les services ambulanciers n'étaient pas légion à Montréal et qu'ils appartenaient pour la plupart à des entreprises de pompes funèbres, qui les louaient à divers hôpitaux. Toutefois, ceux-ci ne pouvaient accepter que les cas provenant de leur zone assignée, laissant ainsi de larges territoires à découvert (*La Presse*, 1<sup>er</sup> février 1958).

### Le Service de police hérite du mandat

Devant les critiques, l'administration municipale mit sur pied, le 28 janvier 1958, le Comité du service des ambulances, présidé par le Dr Albert Guilbault, aussi conseiller municipal. Le mandat du comité était d'examiner diverses pistes de solution ; on songea à confier le transport des blessés sur la voie publique tantôt aux pompiers, tantôt à la Défense civile (organisme fédéral/provincial aujourd'hui disparu, chargé à l'époque d'intervenir en cas de désastres... nucléaires). Ces approches furent tour à tour rejetées. Finalement, le 9 mars 1958, le Comité recommandait d'ajouter 14 voitures de type « familiale » (*station wagon*) au parc automobile du Service de police, qui comprenait alors quelque 375 véhicules avec un effectif total de 2 711 personnes.

### Cent vingt policiers à l'hôpital

Ce n'est que l'année suivante que les nouvelles voitures, des familiales Plymouth, furent enfin acquises au coût unitaire de 5 499 \$. Dans l'intervalle, la sélection des policiers affectés à ces ambulances s'était enclenchée et, dès le 17 mai 1959, un groupe de 120 « constables » faisait son entrée à l'hôpital Notre-Dame pour y suivre un cours intensif en techniques ambulancières. Ces policiers étaient ainsi habilités à prendre en charge une personne blessée ou malade sur la place publique, à lui prodiguer les soins requis et à la diriger le plus rapidement possible à l'hôpital du secteur, sans nécessairement tenter de la stabiliser, exception faite des cas de défaillance



cardiaque, où l'appareil à oxygène, appelé le « ressuscitateur », devait être utilisé.

### Inauguration au Champ-de-Mars

Le 27 août 1959, au Champ-de-Mars, le maire Sarto Fournier inaugurerait le nouveau service ambulancier de la Police

de Montréal qui, avec ses 14 véhicules, d'étincelantes familiales Plymouth noires, allait d'abord desservir le centre-ville et les districts situés hors des zones réservées aux hôpitaux.

Voir suite en page 14

# Le policier-ambulancier : une fonction révolue (suite)

Ce nouveau service contribua largement à polir l'image traditionnelle du policier et, rapidement, le public réclama que des policiers-ambulanciers patrouillent dans tout le territoire, d'autant plus que leurs services étaient gratuits. Graduellement, on vit apparaître des ambulances de police dans les 21 « postes » que comptait alors « la Police de Montréal ».

## Un service des plus appréciés

Si, en 1959, l'avènement des ambulances de police constituait une innovation à Montréal, il n'en demeure pas moins que dans certaines autres villes situées sur l'île, on confiait déjà le transport de patients aux policiers : c'était le cas, entre autres, des villes de Verdun, LaSalle et Pointe-Claire. C'est ainsi que, pour ne pas être en reste devant la popularité des nouveaux policiers-ambulanciers à Montréal, plusieurs autres municipalités dotèrent également leur service de police de véhicules ambulanciers.

Toutefois, dans les villes de banlieue, on prenait généralement en charge les

patients aussi bien à domicile que sur la place publique. Ainsi, en 1972, au moment de sa création, le nouveau Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, le SPCUM, appliquait deux approches : à Montréal, on procédait aux transports uniquement sur la voie publique, alors qu'ailleurs sur le même territoire, ce service était généralisé. À l'usage, on en vint à effectuer tous les transports, sans égard au lieu de la prise en charge. Le temps de patrouille des policiers-ambulanciers étant ainsi considérablement diminué, on en vint à les considérer de plus en plus comme des ambulanciers-policiers...

## Le transfert à Urgences-santé

Cette situation amena la direction du Service à revoir la mission des quelque 400 policiers affectés à cette fonction, à bord des 39 ambulances que le SPCUM utilisait en 1982. D'ailleurs, en 1981, le gouvernement du Québec, par la Loi 27, avait confié l'exclusivité des transports ambulanciers, à Montréal et à Laval, au Centre de coordination des urgences santé, devenu Urgences-santé. Il devenait

donc nécessaire de transférer cette responsabilité au nouvel organisme et de retirer graduellement les ambulances bleues de la police, à mesure que les ambulances jaunes d'Urgences-santé faisaient leur apparition dans le décor montréalais.

## Une décision controversée

La décision d'abolir les ambulances du SPCUM provoqua des remous, tant dans la population que chez les policiers qui se voyaient réaffectés, mais le Service n'avait d'autre choix que de se conformer à la Loi 27. La dernière ambulance de police fut retirée en avril 1984, quelques mois à peine avant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la mise en œuvre de ce service. Ainsi prenait fin une époque mémorable dans l'histoire du Service, où l'expression « protéger la vie » prenait tout son sens.

**Dans notre prochain numéro,  
ne manquez pas une entrevue  
exclusive avec un policier qui a  
été policier-ambulancier.**